

# MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

## NOTE DE PRESENTATION

Une proposition de modification des statuts et du règlement intérieur de la SHF sera soumise aux adhérents lors d'une assemblée générale extraordinaire prévue le 23 janvier 2023. Conformément à l'article 19 des statuts, sans la présence d'un quart des membres, cette assemblée ne pourra valablement délibérer. Une seconde assemblée générale extraordinaire se tiendra ensuite le 7 février 2023 à 14h. Elle pourra alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur reflètent à la fois une modification de l'environnement législatif dans lequel évolue la SHF et les orientations stratégiques souhaitées. Elles concernent ainsi les dispositions suivantes :

## I. BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

- Modification du siège social de la SHF : adresse à Paris (75)
- Modification des missions de la SHF afin de refléter l'ancrage agricole de la SHF, son rôle dans la caractérisation, éducation, formation et valorisation des jeunes chevaux et poneys de sport et loisir et son nouvel agrément du Ministère en charge de l'Agriculture relatif au contrôle des performances
- Modification de la composition du conseil d'administration de la SHF
  - o De 4 à 3 collèges (suppression du collège des cooptés)
  - o De 36 à 24 membres (conformément aux recommandations des statuts type d'une association reconnue d'utilité publique)
  - o Modalité d'élection et désignation

## II. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

- Modification du fonctionnement de l'assemblée générale, conseil d'administration et comité exécutif de la SHF
  - o Intégration des réunions à distance et votes dématérialisées
  - o Réduction du nombre de membres aux conseil d'administration et comité exécutif

- Intégrations /modifications nécessaires aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique
  - o Conflits d'intérêt
  - o Nomination d'un commissaire aux comptes
  - o Modifications des statuts et dissolution
  - o Rôles des différentes instances de la SHF
  
- Suppression des commissions statutaires

### **III. RESSOURCES ANNUELLES**

- Intégrations /modifications nécessaires aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique
  - o Modification des ressources annuelles

### **IV. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION**

- Intégrations /modifications nécessaires aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique
  - o Modifications des statuts et dissolution

### **V. SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR**

- Suppression des approbations multiples demandées au Ministère en charge de l'agriculture - caduques

Le règlement intérieur a également été modifié afin de préciser les différents éléments définis aux statuts.